**FRUITS CORSES : LES CHANGEMENTS 2024- 2025**

**1 - Contrat fruits bio, maintien des clémentines de Noël et retour des noisettes**

* Pour le contrat fruits bio, la coopérative ALIMERIA qui nous livre, a accédé à notre demande et annule la dernière livraison de pomelos. Nous serons donc livrés de novembre à mars.
* Le contrat clémentines de Noël se poursuivra en fin décembre.
* Les noisettes, si elles ne sont pas attaquées par les insectes, pourront être proposées à nouveau. Nous garderons vos chèques en Anjou jusqu’au moment où nous en serons sûrs.

**2 – Produits du contrat bio**

Cette année, nous avons reçu : des clémentines en novembre, des oranges et citrons en décembre. En janvier nous avions des oranges. En février nous avions une cagette d’oranges et pomelos. Et en mars et avril des pomelos.

Pour 2024/2025, ces produits sont maintenus. Alimeria essaiera d’ajouter, dans la mesure du possible, des avocats, des kumquats. Mais ce n’est pas un engagement… Les kiwis ce n’est pas gagné, car, comme vous le savez, le producteur a pris sa retraite.

**3 – Prix et livraison**

Les fruits bio nous sont proposés à 34€ la cagette, pour un contrat annuel de 170 € sur 5 livraisons.

Les 10 kg de noisettes seront proposés à 60€, et livrés en 2 filets de 5kg en fin octobre.

La cagette de clémentines de Noël reste à 42,50€.

Comme l’an passé, les fruits seront livrés et disponibles au lycée du Fresne le VENDREDI.

**4 – BONNES PRATIQUES POUR L’ETABLISSEMENT DES CONTRATS**

* Les amap peuvent utiliser, selon leur choix, le **contrat papier ou le contrat amapj**.
* Je n’enverrai en Corse que la **liste papier des amapiens dans l’ordre alphabétique et les chèques dans le même ordre et au même nom**. Et je leur adresserai également la liste numérique.
* **Vérifiez bien les chèques :** montant, ordre (ALIMERIA), signature, date et lieu.

***Pour les fruits bio mensuels***, l'encaissement aura lieu, pour un règlement :
- en 1 fois : chèque de 170€ encaissé quelques jours avant la première livraison en novembre

- en 5 fois : chaque chèque sera encaissé quelques jours avant la livraison. Tous d’un montant de 34€.

***Pour les noisettes***, un seul chèque de 60 €, encaissé au moment de la livraison.

***Pour les clémentines de Noël***, un chèque de 42,50€ en décembre.

* **ATTENTION : Il ne peut pas être envoyé en Corse des ½ contrats.**

Les contrats doivent impérativement être complets ! Ce qui signifie que si vous utilisez AMAPJ, et que vous voulez une demie cagette, il faut un titulaire de contrat et un binôme, qui se charge de rembourser la moitié de la somme au titulaire. Moi je ne connais que le titulaire du contrat !

J’aimerais que cette année, nous puissions **clore les contrats le 15 juin**, de façon à ce que les contrats parviennent en Corse au plus tard début juillet. Merci donc de bien vouloir informer tous les amapiens rapidement.

***Chantal HEULIN, interamap fruits corses – 13 bis Rue de l’Authion – 49130 STE GEMMES - 06 45 59 07 58***